

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 99.131

L'An mil neuf cent quatre vingt dix neuf le 17 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint,

DATE DE CONVOCATION

10 DECEMBRE 1999

DATE D'AFFICHAGE

10 DECEMBRE 1999

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE , Adjoints

Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, DONZIER, GERMA, Melle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, MME PELTIER, MM. POTENNEC, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST représenté par M. LE GUEUT
M. HUGENDBLER représenté par M. BUJARD
M. GAVEN représenté par M. CANDAU
M. QUENTIN représenté par M. CAU
M. DENIS représenté par M. BOURGEOIS
M. ANGIBAUD représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON
M. MALBOIS représenté par Mme GEOFFROY

ABSENTS - EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTION

VOTE : UNANIMITE

Il est proposé au Conseil Municipal l'attribution d'une subvention de :

. 116 000 F au Centre Social Marne l'Yeuse Animation

SOIT :

36 000 F au titre des honoraires réglés au Commissaire aux Comptes pour les années 1998 et 1999

80 000 F correspondant au mi-temps d'une auxiliaire de puériculture et de sa formation pour 1999.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- OUI L'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer une subvention de 116 000 F au Centre Social Marne l'Yeuse Animation.
- D'imputer la dépense correspondante à l'article 657.4 - Fonction 422 du Budget de l'exercice 1999.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 décembre 1999
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS